

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 008-4021/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de travaux de renouvellement et dilatation du réseau AEP Chemin du Tholonet - Route de Cézanne CD17 sur la commune de Beaufeuil MET 18/7260/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Ce projet concerne le renouvellement et la dilatation du réseau d'eau potable, Chemin du Tholonet et route de Cézanne sur la commune de Beaufeuil.

Ces travaux consistent :

- Pour la solution de base sous la CD 17 :
 - Remplacement de la conduite fonte gris de DN 60 par une conduite de DN 150 ;
 - Reprise des branchements eau potable ;
- Pour la Variante en partie privée et traversée de la CD 17 :
 - - Remplacement de la conduite fonte gris de DN 60 par une conduite de DN 150 ;
 - - Pose d'une conduite fonte de DN 80 ;
 - - Reprise des branchements eau potable.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 387.805,19 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

Dépenses :

Nature	Montant € HT
Etudes	7.512,00 €
Travaux	380.293,19 €
Total € HT	387.805,19 €

Recettes :

Financeurs	Dispositif	%	Montant € HT
Conseil Départemental (CD13)	« Aide exceptionnelle à l'investissement »	40%	152.122,08€
Agence de l'eau	« aide aux travaux ruraux »	29%	114.075,00 €
Métropole	Autofinancement	31%	118.608,11 €
Total € HT		100%	387.805,19 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière pour l'opération de travaux « renouvellement et dilatation du réseau eau potable chemin du Tholonet et Route de Cézanne » sur la commune de Beaucueil.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget Annexe Eau en délégation 2018 Pays d'Aix et d'Aubagne, sur l'imputation nature 1313.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI